



Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2021

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
1 - Contexte national	3
2 - Contexte local	6
3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences	7
4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes	7
5 - Provision pour risque contentieux avec EDF et ENEDIS à l'occasion du renouvellement du contrat de concession	10
6 - Structure et évolution des dépenses de personnel	10
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2021	14
Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques	16
Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique	23
Mission 3 : Développer les énergies renouvelables	30
Mission 4 : Développer la relation aux usagers	34
Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences	37
Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions	42
Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats	45
Mission 8 : Opérations d'ordres, excédents et déficits	47
Annexe : Organigramme prévisionnel du SDE35 pour 2021	48

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires.

Ce texte, inséré à l'article L.2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comme le SDE35 comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme),
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

1 - Contexte national

La crise sanitaire et son impact sur l'économie et les finances locales

En raison de la propagation du virus dit COVID-19, l'année 2020 a subi une perturbation économique majeure dont les répercussions immédiates sont attendues jusqu'à au moins début 2022.

En effet, la crise sanitaire induite par la pandémie « a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 18,9 % sur un an au 2^{ème} trimestre). Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et des décisions anticipées suite notamment à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation pourrait donc se tempérer par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle; la demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Au total, le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9 % en moyenne sur l'année 2020. Même s'il affichait une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La BCE devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait¹ sur les taux d'intérêt »².

Or, « les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement et tout au long la phase de déconfinement, ils ont [...] multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux. [...] L'impact le plus important pour les finances des collectivités territoriales se produit en 2020 en raison de :

- La baisse dès 2020 des recettes fiscales (-5,2Md€) qui pèse lourdement sur le bloc communal et les départements ;

¹ Les politiques de relance de la Banque centrale européenne se traduisent par une pression sur les taux d'intérêt proposés par les établissements de financement, soit à la baisse, soit en maintien des taux très bas observés depuis la crise financière mondiale de 2008, afin d'encourager les emprunteurs, collectivités ou ménages, à investir.

² « Note de conjoncture - tendances 2020 par niveau de collectivités locales », La Banque Postale, sept. 2020 : <https://www.labanquepostale.fr/content/dam/groupe/actus-pub/pdf/etudes/finances-locales/2020/note-conjoncture-tendances-2020.pdf>

- La diminution importante des recettes tarifaires (-2,3Md€) liées aux fermetures en 2020 pendant le confinement et à un certain nombre d'exonérations consenties par les élus ;
- Des surcoûts liés à la crise du Covid-19 (-3,6Md€) nécessaires pour adapter les services publics, protéger la population et soutenir les plus fragiles.

Cet impact est partiellement amorti par la croissance des impôts ménages, des IFER et de la TASCOM en 2020 (+2,4Md€) et par des économies de fonctionnement (+1,4Md€). Ainsi, les pertes nettes de recettes toutes collectivités confondues s'établissent à -5Md€, ce qui représente 2,4% de leurs recettes réelles de fonctionnement et 14,6% de leur capacité d'autofinancement brut. Les recettes réelles des collectivités retrouveront en 2020 un niveau légèrement inférieur à celui de 2018.

En parallèle, les dépenses supplémentaires nettes (dépenses – économies) réalisées en 2020 (hors opérateurs de transports) se chiffrent à -2,2Md€. L'impact total net pour les collectivités territoriales en 2020 est donc de -7,3Md€ par rapport à 2019³ ».

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021⁴ : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et FCTVA

L'article 13 du PLF 2021 modifie les articles 1512-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la TCFE. Le gouvernement entend, dans le cadre du processus d'unification du recouvrement des impositions par la direction générale des finances publiques (DGFIP), simplifier et adapter la gestion des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité, aujourd'hui partagée entre les administrations centrales et locales. Le SDE35, au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, est ainsi chargé de percevoir et contrôler la TCFE perçue sur son territoire.

Cependant, cette organisation décentralisée a été jugée par le gouvernement « d'une inefficience avérée⁵ ». Par conséquent, l'article susvisé entérine, à compter du 1^{er} janvier 2023, le regroupement de la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP. Par conséquent, à compter de cette date, la perception de cette taxe ne se fera plus directement auprès des fournisseurs mais, après contrôle des services centraux, par un reversement de l'Etat aux collectivités des montants dus.

En outre, l'article 13 s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation vers le haut des coefficients de taxation au niveau national à partir du 1^{er} janvier 2021. Le coefficient fixé par le SDE35 pour la TCFE est déjà au plafond de 8,50, l'application de cette mesure n'aura donc pas de conséquences sur le niveau d'imposition des brétiliens.

L'ensemble des mesures liées à la simplification de la gestion de la TCFE ont cependant pour effet direct de limiter l'autonomie des collectivités sur le niveau de taxation sur leur territoire et la perception de leurs recettes.

D'autre part, l'article 57 du PLF 2021 prévoit l'automatisation du FCTVA⁶, aujourd'hui encore géré dans le département sur la base d'une déclaration manuscrite de la collectivité. Il est ainsi prévu d'automatiser sa gestion par le biais du recours aux données dématérialisées d'ores et déjà transmises informatiquement à la DGFIP. Cela devrait permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds. Une application dédiée au traitement et au versement automatisé du FCTVA a été développée (ALICE). La mise en place du nouveau système interviendra pour le SDE35 en 2023.

³ « Impact de la crise du covid-19 sur les finances locales et recommandations », Rapport de Jean-René Cazeneuve au Premier Ministre, juil. 20 : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/275623.pdf>

⁴ Projet de loi de finances pour 2021 (ECOX2023814L) adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2020

⁵ Exposé des motifs de l'article 13 du PLF 2021

⁶ Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur recettes (PSR) versé par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements destiné à assurer une compensation de la charge de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'ils supportent sur leurs dépenses d'investissement. D'un montant de 5,949 Md€ en 2019, il constitue le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement public local.

Passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 et certification des comptes

A ce jour, le budget du SDE35 est voté et exécuté sur la base de la nomenclature M14, dédiée aux communes et EPCI de plus de 3500 habitants. Au 1^{er} janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 va s'imposer de façon uniformisée à toutes les collectivités locales.

Fin 2020, le trésorier principal a communiqué au syndicat son souhait d'anticiper la bascule en M57 pour le SDE 35 au 1^{er} janvier 2022, eu égard :

- à son souhait de tester la bascule auprès de quelques collectivités du département en avance de phase,
- à la bonne maîtrise comptable du SDE35.

Né le 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 peut déjà être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il présente une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable. Au SDE35, les compétences ne sont pas nombreuses et un budget par mission est déjà réalisé, le gain de cette nouvelle présentation devrait donc être limitée.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Il offre ainsi aux gestionnaires les possibilités suivantes :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

La M57 introduit également des nouveautés rapprochant la comptabilité publique de la comptabilité privée :

- le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement avec la mise en place de la règle du prorata temporis (à partir de la date de début de l'acquisition) ;
- les provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif) ;
- la suppression de la notion de charges et produits exceptionnels ;
- le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

Même si les travaux inhérents à l'adoption de la M57 ne posent pas de difficultés particulières, ce changement constitue un enjeu important puisqu'il va modifier le fonctionnement du budget du SDE35. Il devra ainsi faire l'objet d'une délibération du comité syndical avant fin 2021 intégrant notamment :

- l'approbation d'un règlement budgétaire et financier, qui sera valable pour le reste de la mandature,
- la refonte de l'architecture comptable et financière.

Il sera suivi d'un travail financier et comptable notable afin de transcrire toutes les lignes budgétaires en M57 : processus informatique et formations des utilisateurs. Il nécessitera également un travail de fond sur l'inventaire du Syndicat, et notamment les actifs d'éclairage public transférés par les collectivités, ainsi que le patrimoine du réseau électrique concédé.

Cette évolution mobilisera donc de façon importante les équipes comptables et financières du SDE35 ainsi que les élus de la commission moyens généraux et systèmes d'informations dès 2021, et jusqu'à l'adoption définitive de la M57. Les équipes devront ajuster tous les processus au cours de plusieurs exercices comptables.

A noter que le passage à la M57 est un préalable indispensable pour les collectivités visant la certification de leurs comptes, ainsi que celles souhaitant expérimenter le compte financier unique (CFU), document visant à

se substituer au compte de gestion et au compte administratif de façon généralisée dans les collectivités locales françaises à partir de l'exercice 2023.

Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Le SDE35 dont les ressources provenant de l'Etat résultent d'un compte d'affectation spéciale (FACE) au budget n'a pas été impacté par des baisses en 2020.

La réforme des modalités de calcul du FACE, longuement attendue et finalement arrêtée fin 2020, ne modifiera pas de façon substantielle les recettes à venir pour le Syndicat.

2 - Contexte local

Pesant aujourd'hui près du tiers de la population bretonne totale, l'Ille-et-Vilaine compte, début 2020, 1 084 554 habitants, soit +9,5% en 10 ans. Ce sont les zones urbaines qui gagnent le plus d'habitant·e·s et notamment les communes de la périphérie rennaise qui affichent des taux de croissance importants.

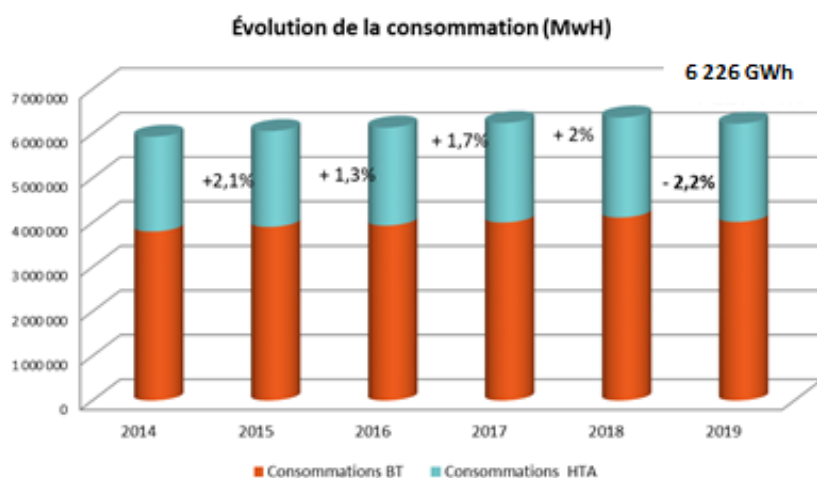
En cinq ans, une quinzaine ont gagné entre 500 et 1 000 habitant·e·s, c'est le cas notamment des communes de Bruz (+ 1596 habitants), Saint-Jacques de la Landes (+1816 habitants), Cesson-Sevigné (+1320 habitants), Betton (+1443 habitants), Châteaugiron (+1000 habitants), Thorigné-Fouillard (+937 habitants), Pacé (+920 habitants), Saint-Gilles (+1136 habitants), Vezin-le-Coquet (+889), Le Rheu (+952 habitants).

Rennes métropole, avec ses 443 000 habitants, se classe au 12^e rang des intercommunalités françaises.

Sa population est assez jeune avec un âge médian de 38 ans, contre 40 ans au niveau national et 42 ans au niveau régional, en partie en raison de l'attractivité économique du territoire. En effet, le taux de chômage en Ille-et-Vilaine atteint 6,2% en 2019, contre 7,8% au niveau national. Le département accueille ainsi 34,7% des salarié·e·s de l'industrie breton·ne·s et l'emploi salarié a généralement progressé de +12% entre 2018 et 2019, contre +4,9% en France⁷.

Ce développement s'accompagne d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du réseau de distribution (+ 1,8 % entre 2018 et 2019), l'ensemble des points de livraison de la concession de distribution électrique représente 620 334 contrats.

Après plusieurs années de hausse depuis 2014, la consommation électrique marque une tendance à la baisse en 2019 (-2,2 %) avec une consommation de 6 226 GWh. La consommation par usager BT stagne depuis plusieurs années ; elle représente 6,48 MWh par contrat en 2019.



⁷ « Rapport de l'Observatoire économique d'Ille et Vilaine », Chambre du commerce et de l'industrie, 2020 : <https://fr.calameo.com/read/0029167369cba5f8d591c?page=1>

3 - Présentation du SDE35 et de ses compétences

Garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de Communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les Collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention s'ouvrent au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétique, le SDE35 a étoffé ses missions en développant de nouvelles compétences dans le domaine de l'éclairage public, de la desserte gaz ou le développement de la mobilité bas carbone : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV, émergence de stations d'hydrogène vert.

Il ambitionne également de développer ses propres outils de production d'énergie renouvelable sur le Département, à travers l'activité de sa SEML Energ'iv créée en 2018, et de contribuer à leur émergence par des partenariats locaux et citoyens.

4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes

La situation financière du SDE35 est satisfaisante au regard du niveau d'épargne, du fonds de roulement et de sa capacité d'autofinancement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Sans aucune dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 est importante (environ 10 millions d'euro prévus en 2020).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis 2014, le SDE35 s'est engagé à réduire son fonds de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité et, plus récemment, le développement des énergies renouvelables avec la création de la SEML Energ'iv.

L'objectif est de continuer à privilégier un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie (électricité, gaz), la mobilité bas carbone, les énergies renouvelables, permettant ainsi d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

	2018	2019	2020 prévisionnel
Recettes totales (réelles)	52 475 487 €	52 927 290 €	38 098 058 €
Dépenses totales (réelles)	45 083 234 €	41 668 113 €	31 288 482 €

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)	19 404 850 €	18 046 298 €	17 287 935 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnels)	5 771 459 €	6 227 890 €	5 947 231 €
Epargne de gestion	13 633 392 €	11 818 409 €	11 340 703 €
- résultat exceptionnel	252 308 €	286 405 €	
Epargne nette = CAF	13 410 000 €	11 532 004 €	11 340 703 €

Commentaire relatif au projet de compte administratif 2020

La crise sanitaire de 2020 et surtout l'arrêt de l'activité du BTP durant le confinement se traduit dans les comptes du SDE35 par un fort ralentissement de la facturation par les entreprises malgré un niveau de commande qui a été maintenu au niveau des années précédentes. En conséquence, les dépenses réelles d'investissement d'un montant prévisionnel de 25M€ ont chuté d'environ -37 % par rapport à 2019.

Cependant, malgré le ralentissement exceptionnel subi en 2020 et dans la perspective de la résolution de la crise sanitaire en 2021, le budget primitif 2021 a été construit dans la continuité des budgets primitifs précédents.

Au-delà des impacts de la crise sanitaire dans le ralentissement des travaux réalisés par le SDE35, le faible niveau de recettes de l'année 2020 est également lié à des difficultés internes. La refonte des outils informatiques de gestion des opérations a rendu difficile les appels de fonds au FACE. Ces quelques 5 millions manquants seront recouvrés en 2021.

Focus sur les principales recettes du SDE35

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Cette taxe est la principale recette du SDE35. Elle est perçue par le SDE35 sur le territoire des communes rurales. Une partie est reversée par le syndicat aux communes devenues urbaines depuis 2015 (au nombre de 6 en 2020). La fusion des communes et la hausse démographique du département sont susceptibles de donner la possibilité à de plus en plus de communes de demander le reversement, partiel ou total, de cette taxe faisant peser sur cette recette un risque de réduction dans les années à venir.

Montant estimé en 2021 : 10 300 000 €

Les dotations des programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Ces dotations correspondent à 80 % du montant hors taxe des travaux d'électrification réalisés sur les communes rurales.

Un travail est en cours au FACE pour finaliser les critères d'attributions des programmes financiers pour les AODE. A la date de rédaction de ce document, les montants attribués au SDE35 ne sont pas connus.

Les montants 2020 ont été repris comme base pour l'année 2021 à savoir 8 463 000 €.

Les redevances et participations d'Enedis

- La redevance dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2021, cette redevance est estimée à 850 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDE35 sur les réseaux de distribution d'électricité réalisés durant l'année pénultième, déduction faite des montants de TCCFE perçus par le SDE35 cette même année. En 2021, cette redevance est estimée à 2,7 millions d'euro.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis verse une participation annuelle de 515 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession (stable et non revalorisée depuis 2014).
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement. En 2021 le montant est estimé à 900 000 €.

La participation des membres du SDE35 aux travaux réalisés sur leur territoire

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A, B, C), de son taux de modulation et de la typologie des travaux. Le guide des aides, voté en janvier 2021, précise l'ensemble des dispositifs. En 2021, cette recette, toutes compétences confondues, est estimée à plus de 10,2 millions d'euros.

La participation des collectivités à la maintenance de l'éclairage public

Ces participations sont calculées en fonction des tarifs au point lumineux délibérés par le Syndicat. En 2018, à l'occasion de la redéfinition de la compétence Eclairage et de la passation de nouveaux marchés, il a été voté un tarif au point lumineux différencié entre les Leds (12 €) et les autres sources lumineuses (20 € pour les communes rurales et 25 € pour les communes urbaines). Avec le transfert de nouvelles communes en 2019 et 2020, le montant estimé de cette participation atteint 1 312 000 € en 2021.

La participation des usagers et des tiers

Les usagers et les tiers tels que les promoteurs participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides. Pour le projet PCRS, il est également prévu des participations des gestionnaires de réseaux à l'investissement co-porté par le SDE35. En 2021, cette recette est évaluée à 1,3 millions d'euros.

5 – Provision pour risque contentieux avec EDF et ENEDIS à l’occasion du renouvellement du contrat de concession

Le SDE35 a signé un contrat de concession de distribution et de fourniture d’électricité pour une durée de 30 ans le 1^{er} juillet 1992. Ce contrat dont Enedis et EDF sont les co-titulaires prend fin officiellement au 30 juin 2022.

Le SDE35 a choisi d’engager, dès 2019, le travail de renouvellement de la concession sur la base du nouveau modèle de cahier des charges arrêté en décembre 2017 par les fédérations représentatives des concédants - FNCCR, France Urbaine - et les concessionnaires.

Pour préparer cette négociation, le SDE35 a diligenté un audit de la concession lui permettant, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle, de vérifier plus avant les données que lui remet annuellement Enedis dans le compte-rendu annuel d’activité (CRAC). L’audit a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements majeurs qui tiennent premièrement à l’opacité ou à l’absence des informations remises par le concessionnaire en vue de contrôler les données patrimoniales, et dans un second temps à des divergences de fond sur l’application de certaines clauses contractuelles relatives aux provisions pour renouvellement (et enveloppes assimilables) entraînant une sous-évaluation substantielle de 220 millions d’euro du patrimoine de la collectivité.

Durant les négociations, Enedis a clairement fait part au SDE35 de son refus de prendre en compte les conclusions de cet audit.

Ce point de blocage majeur relatif à la clôture du contrat existant, et donc à la signature du prochain contrat, est susceptible de conduire le SDE35 à diligenter un contentieux à l’encontre d’Enedis. Pour cette raison, il a été décidé, à l’occasion du BP 2020, de créer une provision de 150 000 € pour risque dédiée.

Par délibération du 2 décembre 2020, et à l’occasion de la présentation du rapport d’activité 2019 des concessionnaires du service public de distribution de l’énergie électrique, le Comité Syndical du SDE35 a validé les réserves émises par le SDE35 sur les conditions d’amortissement des équipements mis à disposition dans le cadre du contrat de concession signé avec Enedis et Edf.

Le risque étant toujours réel, il est proposé de maintenir cette provision pour l’année 2021.

6 - Structure et évolution des dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2021, le SDE35 compte 61 agents dont 3 agents en disponibilité, 1 agent est en congé parental et 1 agent en congés de longue maladie dans l’attente de sa mise à la retraite (prévue au 1^{er} semestre 2021). Sur les 56 agents présents au 1^{er} janvier, 43 agents sont titulaires de la fonction publique territoriale, 12 agents sont contractuels et 1 agent est apprenti.

L’évolution des dépenses de personnel sur l’exercice 2021 correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2020 et ceux prévus en 2021 (cf. ci-dessous),
- à la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations),
- à l’évolution du régime indemnitaire de certains agents,
- au reversement par la SEML Energ’iV des salaires et charge des services mis à sa disposition.

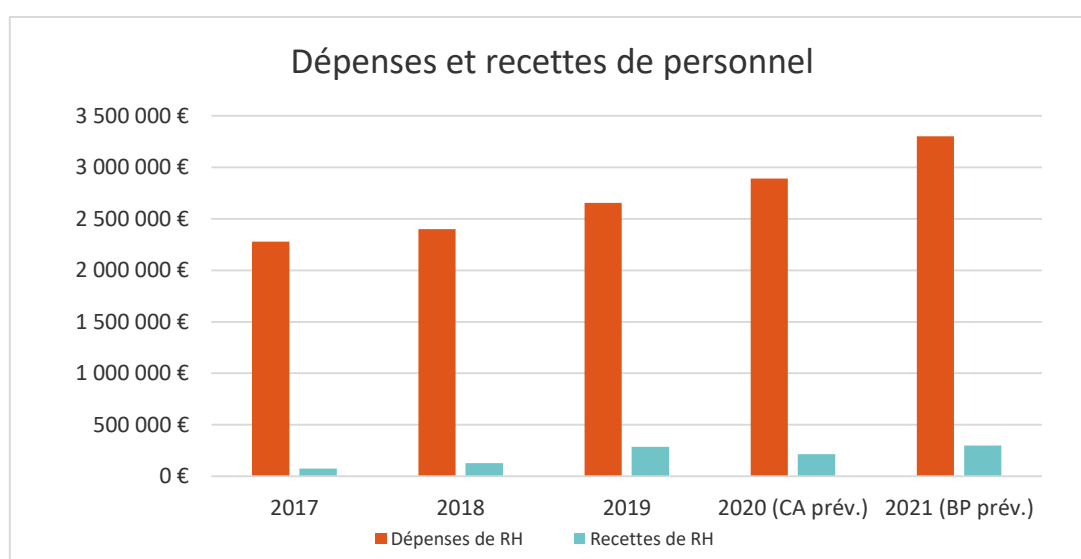
La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Le tableau comportant les évolutions de postes pour l’année 2021 fait l’objet d’une délibération proposée à l’issue du présent Débat d’Orientation Budgétaire.

Le budget du personnel évolue de façon constante et régulière depuis quelques années en lien avec le développement du syndicat, de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. Le budget du personnel s’élevait à 3,3 millions au BP 2020. Ce budget avait été dimensionné pour faire face aux recrutements prévus en 2020.

Il est prévu en 2021 un montant similaire de 3,3 millions d'€ au chapitre 012 – charges de personnel comprenant, les rémunérations, les charges, les évolutions présentées ci-dessus ainsi que l'ensemble des frais afférents y compris la création de trois postes statutaires :

- un·e comptable dont la mission sera d'assister au quotidien les pôles et travailler à la fiabilisation des comptes du syndicat, préparer le passage en M57, améliorer la gestion patrimoniale au pôle moyens généraux
- un·e conducteur·trice d'opérations d'éclairage au pôle éclairage pour répondre à l'augmentation du nombre de communes en transfert de compétence et accompagner les programmes de rénovation,
- un· assistant·e administrative et financière pour le pôle études et urbanisme, qui se substituera à des renforts temporaires qui ont confirmé le besoin.

Depuis 2018 et la création de la SEML Energ'iv, les recettes liées au remboursement de certaines charges de personnel ont augmenté. Elles sont estimées à 299 000 € pour 2021.

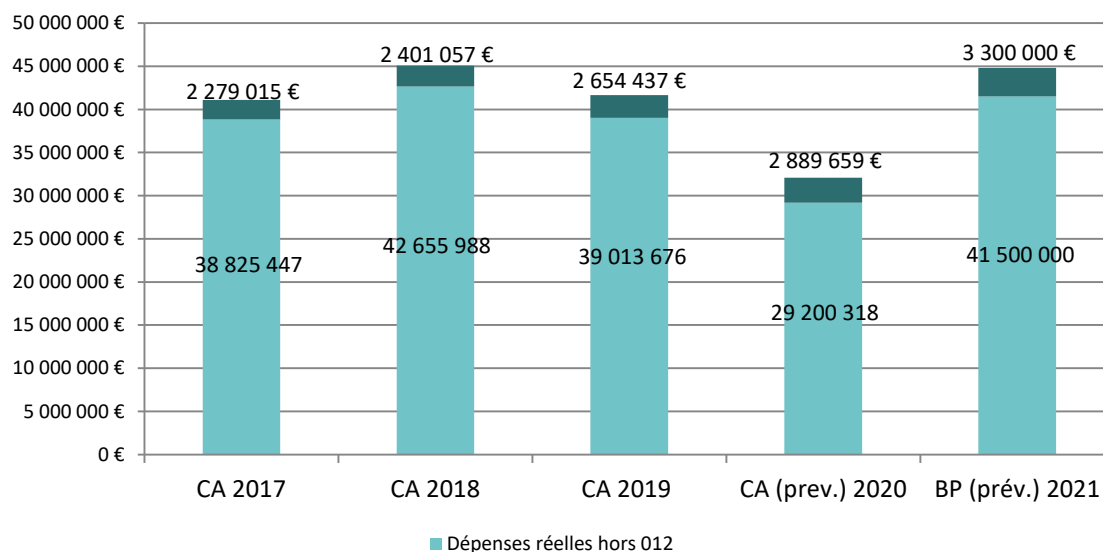


D'autres recettes viennent atténuer les charges de personnel :

- Le remboursement, par les syndicats d'énergie bretons et la métropole de Brest, de plus des ¾ des dépenses engagées par le portage, par le SDE35, du poste de chargée de mission du Pôle Energie Bretagne,
- Le remboursement, par Energ'iv, des dépenses du personnel mutualisé,
- Une dotation de 100 000 € versée par la FNCCR sur 2 exercices pour le recrutement d'un économe de flux (programme ACTEE),
- La participation des membres du groupement d'achat d'énergie au SDE35 pour lui permettre d'assurer la coordination du groupement,
- Les participations des tiers (non comptabilisées dans le graphique ci-dessus) sur la maintenance et les travaux d'éclairage et de réseaux électriques.

Le graphique ci-après représente les charges de personnel par rapport au montant des autres dépenses réelles du SDE35. Le ratio qui restait mesuré les années précédentes (entre 6 et 7%) augmente significativement cette année, non pas en raison d'une forte augmentation du coût des ressources humaines mais du fait de la baisse importante des dépenses d'investissement.

Dépenses de personnel / dépenses réelles



Concernant les avantages sociaux, les agents du SDE35 bénéficient :

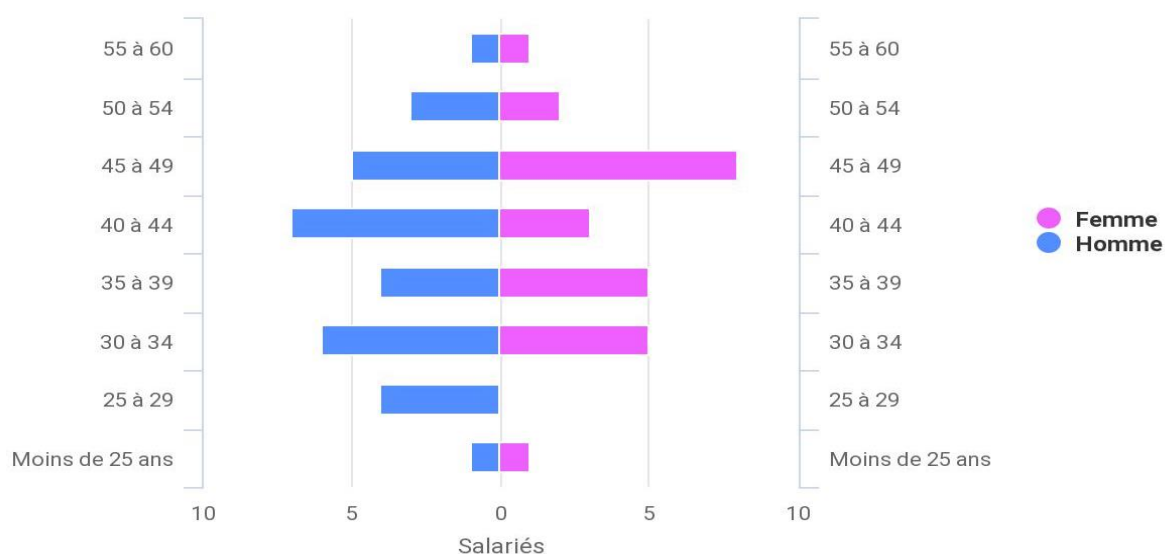
- de l'adhésion au COS Breizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale 8 € par jour travaillé dont 60 % pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants à la charge des agents, ayant moins de 16 ans (valeur 30 €),
- d'une participation mensuelle de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C (respectivement 15, 20 et 25 €).

Concernant les horaires :

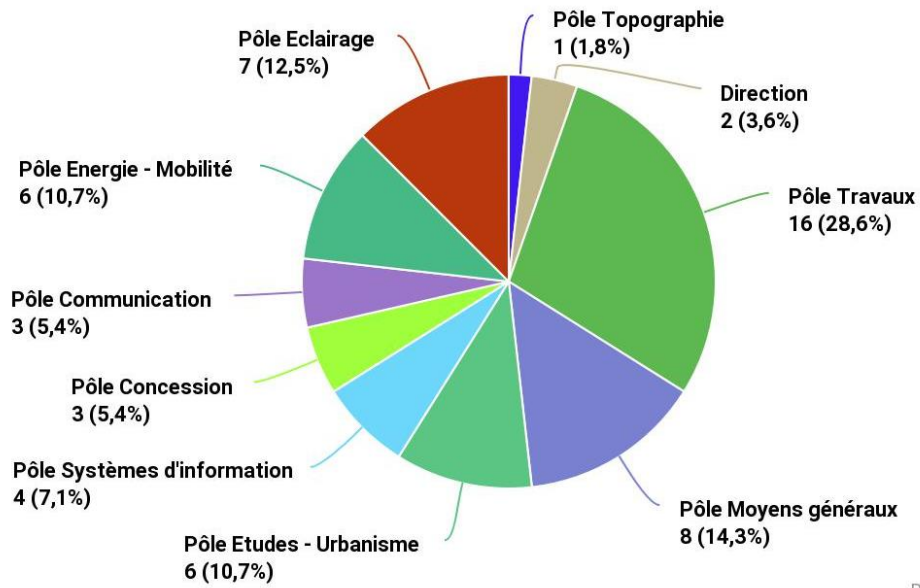
- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures.

Les cycles de travail ont été modifiés par le règlement intérieur approuvé par le comité syndical du 2 décembre 2020.

La pyramide des âges des agents du SDE35 en poste au 1^{er} janvier 2021 montre un relatif équilibre entre homme et femmes.



Répartition des agents par pôle au 1^{er} janvier 2020

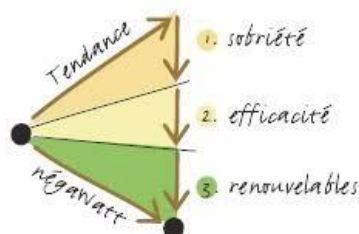


Powered by Eurécia

7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2021

Afin de gagner en lisibilité, le projet stratégique du SDE35, a été décliné, en 2018, comme une contribution locale au scénario Négawatt, scénario prospectif établi par des experts indépendants qui confirme la possibilité technique d'une France utilisant 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le projet stratégique du SDE35 est décliné en 7 missions (+1 ajoutée cette année), elles-mêmes déclinées en programmes d'actions, dont les 3 leviers du scénario NegaWatt : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



Préparées à partir du prévisionnel de l'année 2020 (le réalisé de l'année étant difficilement exploitable en raison des impacts de la crise sanitaire), des évolutions connues pour 2021 et des évaluations des dépenses et recettes nouvelles, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2021 et les résultats des premiers indicateurs de suivis qui ont été mis en place fin 2017. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

La mission 7 – Moyens généraux - rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines, les marchés publics et les frais des élus.

Les dépenses et recettes du SDE35 ne pouvant pas être attribuées par mission ont été imputées à la mission 7 étant donné leur faible impact financier sur le montant global.

Les charges liées à la flotte de véhicules (7_déplacement) s'élèveront à 47 000 € de fonctionnement en 2021, et il est prévu le renouvellement de 2 véhicules, afin de continuer à verdir la flotte actuelle, ainsi que l'acquisition de deux nouveaux, pour un total de 80 000 € en investissement.

Les charges transversales (7_charges), relatives au conseil, ameublement, séminaires etc., sont principalement constituées de provisions de fonctionnement et de comptabilité. Elles s'élèveront à 271 000 € au budget 2021, dont 128 000 € de provisions diverses et 50 000 € de crédits ouverts pour les annulations sur exercice antérieur.

Enfin, les charges liées au fonctionnement du bâtiment (copropriété, nettoyage...) s'élèveront à 154 000 € en 2021. En outre, 1 550 000 € sont budgétés pour une étude et des travaux d'agrandissement des locaux actuels, tels que prévu dans les plans d'origine, ou pour l'acquisition de locaux supplémentaires, destinés à accueillir les agents suite à l'étoffement des équipes ces deux dernières années. Cette dépense serait financée à 80% par emprunt afin de préserver la trésorerie et le résultat du Syndicat, et lui permettre de continuer à financer les projets des collectivités avec sérénité sur les années à venir.

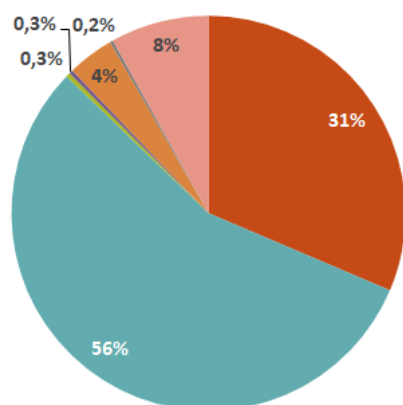
La mission 8 – Opérations d'ordre, excédents et déficits – est créée pour le budget 2021. Ces écritures étaient auparavant globalisées dans la mission 7 mais ne permettaient pas une lecture aisée des résultats.

Les tableaux ci-après intègrent les montants par mission.

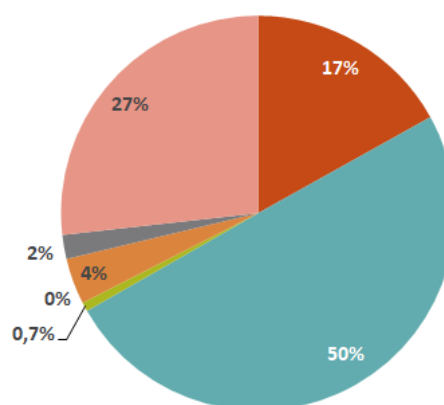
Débat d'orientation budgétaires 2021, en k€

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	16 391 k€	7 331 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	29 137 k€	21 587 k€
3	Développer les énergies renouvelables	181 k€	320 k€
4	Développer la relation aux usagers	164 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 001 k€	1 637 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	124 k€	850 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	4 219 k€	11 593 k€
Total des écritures réelles		52 217 k€	43 319 k€

Dépenses réelles par mission



Recettes réelles par mission



A titre comparatif, compte administratif prévisionnel 2020

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	8 280 k€	4 198 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	18 873 k€	8 471 k€
3	Développer les énergies renouvelables	182 k€	157 k€
4	Développer la relation aux usagers	136 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 376 k€	533 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	97 k€	972 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	2 344 k€	10 287 k€
Total des écritures réelles		31 288 k€	24 618 k€

Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

Contexte

La sobriété énergétique passe avant tout par le changement de comportement et d'attitude pour infléchir la consommation énergétique. Le SDE35, en tant qu'acteur public des énergies, a un rôle central à jouer dans cette prise de conscience collective.

C'est d'abord vis-à-vis de ses collectivités membres que le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique en accompagnant les 190 collectivités (178 en 2018) qui lui ont délégué la compétence éclairage à réaliser des économies d'énergies en redéfinissant leur projet d'éclairage public. Ce sont près de 60 000 points lumineux qui sont gérés par le SDE35 et sur lesquels une politique volontariste de rénovation et d'abaissement de l'éclairage peut être menée afin de réduire massivement les consommations énergétiques.

L'action du SDE35 s'opère également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. Le programme pédagogique ambitieux lancé en 2019 à destination des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire a été ralenti cette année en raison du contexte sanitaire.

Enfin, le SDE35 a également été lauréat de l'appel à projet ACTEE 1 dans le cadre d'une candidature commune des syndicats réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh), et fin 2020 de l'appel à projet ACTEE 2 dans le cadre d'une candidature portée par le SDE35 avec les EPCI et structures d'Ille et Vilaine portant le service « Conseiller en Energie Partagé (CEP) » et le SDE22. Le Programme ACTEE est un programme CEE porté par la FNCCR, ainsi qu'EDF.

Objectifs

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail.

Moyens affectés

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
1.1 Eclairage public	2 852 743 €	12 898 600 €	15 751 343 €	1 351 000 €	5 578 000 €	6 929 000 €
1.2 Sensibiliser	148 865 €		148 865 €			
1.3 MDE conso	311 967 €	99 000 €	410 967 €	331 000 €	59 000 €	390 000 €
1.4 MDE réseaux	19 467 €	60 000 €	79 467 €		12 000 €	12 000 €
TOTAL	3 333 041 €	13 057 600 €	16 390 641 €	1 682 000 €	5 649 000 €	7 331 000 €

Programme 1.1 : Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

Amélioration de la compétence éclairage

Après un travail important de refonte de la compétence éclairage public en 2017-2018, le service poursuit son adaptation afin d'accompagner les nombreuses demandes de transfert de compétence et répondre aux objectifs définis par le Comité, à savoir :

- gagner en efficacité : délais, tarifs de maintenance, conseils techniques aux collectivités,
- optimiser les achats de matériel : prix et performances,
- prioriser les communes et EPCI ayant transféré leur compétence au SDE35,
- privilégier le matériel économe sur la durée.

Cette adaptation implique une amélioration des process métiers, qui sera marquée en 2021 par le déploiement de GAIOS, le logiciel métier du SDE35 mis en œuvre en 2020 au sein du pôle travaux. Il devrait permettre un gain de temps sur le volet administratif et comptable.

Enfin, le pôle Eclairage devra faire évoluer son organisation afin d'améliorer sa présence auprès des élus locaux et proposer un accompagnement personnalisé en matière de programmation des investissements.

Actions réalisées en 2020

Travaux de maintenance en retard

Compte tenu du nombre important de demande de travaux de maintenance que le service ne pouvait traiter seul, les entreprises de maintenance réalisent dorénavant les fiches techniques du matériel à renouveler, pour les nouvelles demandes mais également pour rattraper le retard accumulé depuis 2 années.

Plus de 300 dossiers de demandes sont en cours de régularisation sur l'ensemble du département ; la plus ancienne date de 2018. L'objectif est de finaliser la résorption de ce retard durant le 1^{er} semestre 2021.

Le SDE35, acteur de la « smart city »

Le programme voté à l'origine en 2019, s'est poursuivi en 2020. Cette année encore, se sont presque 200 horloges qui ont été remplacées sans participation financière des communes concernées.

Cette action permet la rénovation d'un organe de contrôle par la mise en place d'éphéméride de programmation précis se traduisant par des réductions de consommation énergétique pour les communes. Il s'agit là de la première « brique » nécessaire à la mise en place de télégestion.

Cette année particulière, enchaînant les demandes de modification des horaires de programmation au grès des décisions liées aux mesures sanitaires, nous montre le réel besoin pour les équipes de maintenance de pouvoir accéder à distance aux armoires et à leur programmation.

Détection des réseaux et de contrôle des plans

Lié à l'obligation de classification des réseaux sensibles en classe A (40 cm), un marché a été attribué en octobre 2019 afin de détecter les réseaux d'éclairage publics. Trois prestataires ont été retenus pour cette mission. L'estimation des réseaux à détecter est de 1 266 km (dont 1 076 km souterrain).

En 2020, 463 km de réseaux ont été détectés sur 18 communes.

Une mission de contrôle a également été mise en place pour les réseaux posés depuis 2013, dont les plans sont supposés être conformes.

Projets pour 2021

Marchés et travaux d'éclairage

Durant l'année écoulée, le nombre de commune ayant adhéré au transfert de compétence a continué sa progression. Des communes présentant des parcs importants d'éclairage public ont notamment été intégrées à la gestion du pôle éclairage (Liffré, Chateaugiron, Montauban de Bretagne ...). Ces collectivités de taille plus importante ont des attentes et des besoins spécifiques. Le service devra s'adapter pour répondre au plus juste, sans délaisser les collectivités dont le patrimoine est plus modeste.

Plusieurs marchés vont être lancés, en 2021, afin de répondre aux attentes réglementaires : le contrôle de stabilité des mâts d'éclairage public et sportif et le contrôle des organes de protection individuels (EPI) d'accès aux mâts de grande hauteur.

Le marché de contrôle des mâts prévoit la réalisation d'un diagnostic des 300 mâts sportifs du patrimoine sur 2 ans soit un budget, pour ces seuls équipements, d'environ 130 000 € HT. Le marché permettra également de réaliser des contrôles de stabilité des mats lors de projets spécifiques nécessitant un avis technique (environ 68 000 € HT par an).

Suite à ce marché, le SDE35 mettra en place un programme annuel de contrôle des EPI des mâts sportifs. Actuellement, nous n'avons pas de connaissance exacte du nombre d'EPI à contrôler. Dans l'attente de ces contrôles de sécurité réglementaires, les entreprises de maintenance ne peuvent pas accéder aux équipements en hauteur lorsque le recours à une nacelle est impossible.

Télégestion

Afin de pouvoir expérimenter les bienfaits de la mise en place d'outils de télégestion, un budget spécifique sera alloué au déploiement de système permettant un contrôle à distance de certains appareillages.

Une étude est d'ores et déjà en cours sur les communes de Miniac-Morvan et Melesse.

Un budget spécifique de 100 000€ HT est proposé cette année afin de réaliser des opérations similaires sur plusieurs communes et tester réellement les différentes solutions techniques. Une recherche de cofinancement sera réalisée sur le sujet afin de réduire la part d'autofinancement.

Elaboration de schémas directeurs communaux

Un travail a été engagé en 2020 afin d'étudier la possibilité de réaliser en interne et/ou en externe, pour les collectivités membres, des « schémas directeurs communaux d'éclairage ». La mise en place de tels schémas dans les communes et EPCI permettrait à la fois de pouvoir élaborer des programmations pluriannuelles d'investissement mais également, pour le SDE35, d'obtenir une meilleure visibilité des plans de charge des travaux à engager.

Ce travail de dimensionnement du temps nécessaires à l'élaboration de ces schémas doit se poursuivre en 2021, pour une éventuelle mise en place en 2022.

Amélioration de la communication auprès des communes

En 2021, le SDE35 va rééditer les rapports d'éclairage à destination des collectivités en transfert. Ce rapport, très attendu et utile, avait été stoppé, il y a quelques années, suite à un problème de mise à jour du patrimoine dans les bases de données du Syndicat.

Après plusieurs mois de travail des services, la majorité des retards d'intégration a été absorbée, et permet de disposer d'un état assez représentatif du patrimoine. Celui-ci restera cependant à consolider.

L'édition 2020 du rapport sera transmis par courrier à l'ensemble des collectivités ayant transféré leur compétence dès le mois de janvier 2021.

L'objectif 2021 est d'étoffer ce rapport par l'intégration de données de consommation énergétique et de mettre à disposition ce support en ligne.

D'autres support à destination des collectivités seront également élaborés et mis à jour afin de renforcer la communication autour de cette compétence optionnelle.

Détection des réseaux et contrôle des plans

La détection des réseaux d'éclairage public va se poursuivre en 2021 au rythme de 15 km par mois. Les communes nouvellement intégrée vont bénéficier de ce travail si la détection n'a pas été réalisée avant le transfert de compétence, ce qui est pour l'instant le cas pour toutes les communes.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de collectivités ayant transféré leur compétence éclairage	178	178	184	190
Nombre d'opérations d'éclairage réalisées par le SDE35	139	165		
Nombre de points lumineux gérés par le SDE35	50 000	52 000	51 800	60 000
Nombre de lampadaires vétustes rénovés (y/c projets subventionnés)	782	1806		
Puissance économisée grâce au passage en Led (y/c projets subventionnés)	46 KW	117 KW		
Taux de renouvellement du parc	1,6 %	3,5 %		

Programme 1.2 : Sensibiliser la population

Actions réalisées en 2020

Le SDE35 mène des opérations de sensibilisation auprès de ses élus membres, du grand public et du public scolaire.

Public élus

Un partenariat est noué avec l'ALEC de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) pour organiser des opérations de sensibilisation sur les enjeux de l'énergie auprès des élus. En 2020, une rencontre a été organisée en novembre sur le thème de la méthanisation. Intitulé « Méthanisation : usine à gaz ou solution pour la transition énergétique », ce petit déjeuner technique 100 % visio en raison de la crise sanitaire a permis d'aborder les différents enjeux de la méthanisation et de bénéficier de plusieurs retours d'expériences locales concluantes.

En 2020, le SDE35 a également organisé un parcours de formation en ligne à destination des nouveaux élus pour découvrir et approfondir les thématiques phares liées à la transition énergétique. Animées par les agents du SDE35, les 10 sessions ont permis de couvrir l'intégralité des champs d'activité du SDE35 et sont consultables en replay sur l'extranet du SDE35. La dernière, sur la biomasse, a été co-organisée avec AILE et Roche aux Fées Communauté.

Grand public

Le SDE35 participe chaque année à plusieurs événements grand public pour sensibiliser aux enjeux de l'énergie, et plus particulièrement aux questions de mobilités durables.

En septembre 2020, comme chaque année, le SDE35 a participé à la semaine de la mobilité organisée par le Pays de Saint Malo en tenant un stand sur les villages dédiés à Saint Malo, Saint Pierre de Plesguen et Dol de Bretagne.

Le SDE35 est partenaire du Grand Défi Energie et Eau des communes, organisé par l'ALEC du Pays de Rennes. L'édition 2020 s'est déroulée du 23 novembre au 6 décembre, avec 14 communes participantes.

Public scolaire

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès des jeunes publics, scolaires et extra-scolaires et propose, depuis la rentrée scolaire 2019-2020, un programme pédagogique. Ce programme s'adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) et se compose de 4 thématiques phares, chacune abordée lors d'une séance de 2 heures :

- Enjeux et adaptation aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Les mobilités de demain
- Les énergies renouvelables

Pour les animations extra-scolaires, une seule séance de 2 heures est prévue, avec une approche plus ludique. Les interventions sont réalisées par des associations locales spécialisées en énergie.

Ce programme a également été accompagné d'outils de communication estampillés SDE35 avec la réalisation de supports pédagogiques dédiés ; livret enfants et livrets enseignants « Les énergies et moi ».

Pour l'année scolaire 2019-2020, 52 classes d'Ille-et-Vilaine étaient inscrites au programme pédagogique et 22 centres de loisirs, pour un total de 282 séances d'animation. Avec la crise du COVID-19, beaucoup d'animations ont été annulées : 23 écoles ont pu bénéficier de la totalité de leurs animations (pack de 4 séances), 16 écoles n'ont eu aucune animation car les séances étaient prévues entre avril et juin, 10 écoles n'ont bénéficié que d'une ou 2 séances.

Les animations annulées ont été reportées sur l'année scolaire 2020-2021.

En dépit du contexte particulier, le programme pédagogique a été très apprécié par les établissements qui ont pu en bénéficier. L'Inspection Académique d'Ille-et-Vilaine s'est engagée aux côtés du SDE35 et a renouvelé son partenariat.

En marge du programme pédagogique, le SDE35 propose également aux écoles un programme complémentaire destiné aux plus jeunes de la maternelle au CE2 sur les économies d'énergie. Ce programme dénommé Watty est initié par la société Eco CO2 et financé par EDF dans le cadre des CEE (certificat d'économie d'énergie). Une convention annuelle permet de sensibiliser 18 classes sur 3 séances d'intervention avec une enveloppe annuelle de 6 500 euros, abondée à hauteur de 65% par EDF.

Projets 2021

Pour 2021, le volet sensibilisation des publics sera reconduit afin de conforter la position du SDE35 comme acteur incontournable de la transition énergétique sur son territoire. Les actions et événements organisés en 2020 seront ainsi reconduits.

La sensibilisation du jeune public sera renforcée. En effet, l'année scolaire 2019-2020 a été une première année pilote qui a déjà suscité beaucoup d'intérêt de la part des enseignants. Pour répondre à la demande, une enveloppe supplémentaire a été affectée au programme pédagogique en 2020-2021 (+25 %).

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire	1 cycle de 5 séances TAP (Treffendel)	-	282 séances d'animation dans 52 classes et 22 centres de loisirs	340 séances d'animation dans 62 classes et 10 centres de loisirs
Nombre de petits déjeuners techniques organisés auprès des élus	1	1	1	1 + 9 formations en lignes
Nombres d'événements Grand Public avec participation du SDE35	1	1	4	3
Nombre de participants	16 (TAP) 50 (Petit déj.)	60	1850 enfants 50 élus Grand défi énergie : 10 communes, 86 familles, 32 équipements publics, 7 commerces	2125 enfants 50 élus Grand défi énergie et eau : 14 communes, 144 familles, 27 équipements publics, 20 commerces

Programme 1.3 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Le SDE35 collecte les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Après des taux historiquement bas, le cours est remonté en 2017 et la tendance s'est accélérée en 2018 et 2019 puis est resté assez stable en 2020.

En 2020, le SDE35 a effectué une vente de 10,6 GWh cumac de CEE pour 87 748 euros.

Une convention financière avec EDF permet également au SDE35 de mettre à disposition le service DIALEGE. L'accès à ce service permet au SDE35, aux communes et EPCI membres du SDE35 et à leurs Conseillers en Energie Partagé (CEP) d'accéder aux données de consommation et de facturation d'électricité des bâtiments et des points de fournitures d'éclairage public.

En 2020, dans le cadre de son groupement de commande énergie le SDE35 a poursuivi la mise en place de sa solution logicielle permettant aux membres d'accéder à l'ensemble de leurs données de consommation et de facturation. Cette solution permet également d'effectuer du contrôle de factures.

Le SDE35 a également été lauréat de l'appel à projet ACTEE 1 dans le cadre d'une candidature commune du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh). Le Programme ACTEE 1 est un programme CEE porté par la FNCCR, ainsi qu'EDF en qualité de porteur associé et obligé. Il vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics. Il a pour but d'accompagner les projets de mutualisation d'actions d'efficacité énergétique proposés par les syndicats mixtes et les EPCI. Sur le 35, il permet notamment de financer des audits énergétiques pour la période 2020-2021.

Pour un nouvel appel à manifestation d'intérêt ACTEE 2 « Sequoia », le SDE35 a coordonné fin 2020 une candidature interdépartementale regroupant 10 membres (ALEC, Pays, EPCI, Rennes Métropole et le SDE22). Ce programme sera mis en œuvre en 2021-2022. Parmi les actions pilotées par le SDE35 : études énergétiques (audits, schémas directeurs), déploiement de capteurs communicants, accompagnement en phase travaux, accompagnement contrôle de performance post-travaux, et étude de faisabilité pour un marché groupé ou une centrale d'achat de travaux.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de CEE collectés	6,4 GWh cumac	3,7 GWh cumac	10,6 GWh cumac	-
Valeurs de la vente des CEE	105 000 € (dont 31 900 € pour les CEE collectés en 2017)	33 000 €	-	87 750 €

Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseaux

En 2016, une expérimentation avait été lancée à l'initiative du SDE35 pour mener une action de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) sur le territoire de Coglais communauté / Marches de Bretagne. Des équilibreurs de réseau ont été placés en amont du compteur sur le réseau électrique.

Suite au succès de ces premières opérations, le service études du SDE35 étudie cette possibilité de MDE pour tous les dossiers de plaintes clients portant sur la qualité de tension sur le réseau (microcoupures ou surtension).

Une opération de renforcement susceptible d'être traitée par MDE réseaux a été détectée par le bureau d'études début 2019. Les données techniques remontées par les compteurs Linky du secteur concerné ont permis à Enedis d'identifier à distance l'origine de la problématique (équilibre de phases) et de le traiter dans des délais brefs.

En 2020, aucune opération de renforcement liée à des défauts de qualité d'énergie n'a donc été traitée par la démarche de MDE réseaux.

Ce sujet sera intégré à la convention « transition énergétique » en cours de rédaction dans le cadre des négociations du futur contrat de concession.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'opérations MDE réalisées	0	0	0	0

Programme 1.5 : Adapter les modes de travail du SDE35

Actions réalisées en 2020

Dans le cadre de sa politique d'achat, le SDE35 a renforcé depuis 2018 les critères environnementaux et d'insertion dans ses marchés publics. Les entreprises candidates étaient notamment invitées à s'engager sur leur politique interne de mobilité : plan de déplacement, acquisition de véhicules électriques ou GNV...

Le SDE35 souhaitait travailler en 2020 à la mise en place d'actions permettant de réduire le bilan carbone de son fonctionnement. Le confinement et les règles imposées ont accéléré la généralisation du télétravail dont les règles avaient été votées le 18 février 2020.

Le règlement intérieur du Syndicat adopté le 2 décembre 2020 a également validé la possibilité, pour les agents, d'adapter leurs horaires de travail pour éviter les temps de congestion.

Enfin, le SDE35 s'est engagé dans la rédaction de son plan de déplacement en lien avec les membres de la copropriété du Village des Collectivités (CDG35, CNFPT, CG35...). Il a accueilli un stagiaire en 2020 pour établir un 1^{er} diagnostic des mobilités des agents.

Projets 2021

Le travail sur le plan de déplacement va se poursuivre avec les différents partenaires dont Rennes Métropole pour une adoption en 2021 en lien avec l'arrivée de la 2^e ligne de métro et la modification du plan de circulation métropolitain.

Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

Contexte

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. 27 millions d'euros sont prévus en 2021 sur ce thème pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. La politique volontariste du SDE35 pour soutenir des mobilités alternatives au carburant fossile qu'elle soit électrique, gaz, hydrogène, etc. s'est poursuivie en 2020 avec plusieurs études.

Le SDE35, après avoir investi de manière importante sur la mobilité électrique par le déploiement des 103 bornes BEA, s'engagera de façon concrète en 2021 sur :

1. la mobilité gaz avec la création des quatre premières stations d'avitaillement pour les poids lourds, les autocars et les Benches à Ordures Ménagères,
2. la mobilité hydrogène avec l'accompagnement de trois expérimentations à Redon, Rennes et Janzé.
3. La mobilité électrique avec un second plan de déploiement d'infrastructures

Objectifs

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Contribuer à la stratégie de Rennes Métropole et des autres intercommunalités du département sur la question des mobilités bas carbone,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à termes les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
2.1 Réseau Electricité	982 058 €	27 177 500 €	28 159 558 €	4 200 000 €	17 069 380 €	21 269 380 €
2.2 Réseau Gaz	10 230 €	60 000 €	70 230 €			
2.3 Mobilité électrique	350 994 €	349 000 €	699 994 €	120 000 €	172 870 €	292 870 €
2.4 Mobilité gaz	22 395 €	75 000 €	97 395 €			
2.5 Mobilité hydrogène		75 000 €	75 000 €		25 000 €	25 000 €
2.6 SmartGrid réseaux	27 667 €		27 667 €			
2.7 Connexion réseaux	7 500 €		7 500 €			
TOTAL	1 400 844 €	27 736 500 €	29 137 344 €	4 320 000 €	17 267 250 €	21 587 250 €

Programme 2.1 : Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

Typologie des travaux réalisés par le SDE35

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille-et-Vilaine comprend en 2019 12 025 km de réseaux HTA (moyenne tension), 14 412 km de réseaux BT (basse tension) et 16 455 postes de transformation. Au sein de ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. Depuis 2011, 1 688 km de réseau fil nu ont été déposés, soit 47,5 % de cette typologie. En 2019, le réseau de fil nu BT représente encore 12,9 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le volet alimentation électrique.

Opérations de contrôle

Le SDE35 se conforme à la réglementation et mène des opérations de contrôle par un organisme extérieur sur les ouvrages électriques qu'il construit.

En 2020, un contrôle des travaux financés par le FACE a été réalisé par la Direction Générale de l'Energie et du Climat. Il n'a pas trouvé d'erreurs significatives dans la réalisation des travaux menés par le SDE35.

Outils de suivi et de pilotage des opérations

Le Syndicat a mis en production en 2020 un nouveau logiciel informatique de suivi d'affaires « GAIOS ». Ce nouvel outil, développé pour le SDE35, a pour objectif un meilleur pilotage technique et financier des opérations, de leurs créations jusqu'à la réception des travaux.

L'année 2020 donc été marquée par une forte mobilisation des équipes études, travaux et informatiques afin de formaliser les procédures et accompagner le développement informatique. L'année 2021 verra l'ouverture de l'outil aux entreprises de travaux. Par ailleurs, une réflexion sera menée en 2021 avec les élus du syndicat afin de mettre en place une Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour les travaux d'effacement de réseaux.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'avant-projet sommaires réalisés		448	635	942
Nombre d'études détaillées réalisées			679	717
Nombre de travaux réalisés sur le réseau concédé	831*	754*	446	459
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT	15,6 %	14,1%	12,9%	Non connu à ce jour
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 237	1 262	1 443	1496
Nombre d'opérations de travaux contrôlées in situ dans le cadre du contrôle technique des ouvrages	22	23	30	30

(*) Données issues de l'ancien outil de gestion des affaires qui ne faisaient pas de distinction entre études et travaux

Programme 2.2 : Développer le réseau de gaz

Le SDE35 a été sollicité en 2017 par deux communautés de communes (Roche aux Fées Communauté et Couesnon Marches de Bretagne) afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire. Suite au transfert effectif de cette compétence, des études de faisabilité ont été menées et une consultation a été réalisée sur Saint-Germain-en-Coglès, qui a dû être déclarée infructueuse.

En 2020, deux nouveaux autres projets de concession ont été pris en charge par le SDE35 :

- la desserte de la troisième tranche de la ZAC « Bois de Teillay » à Amanlis, dans le prolongement du réseau de gaz présent sur le territoire de Janzé
- la desserte des communes de Marcillé-Raoul et Val Couesnon, dans lesquels plusieurs industriels sollicitent un raccordement au réseau de gaz naturel.

Ces deux projets ainsi que la desserte de Retiers et celle de Saint-Germain-en-Coglès ont été intégrés à une nouvelle consultation lancée le 4 décembre 2020, qui devrait aboutir en 2021.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'extensions en projet	0	2	2	4
Linéaire de réseaux de gaz	0	0	0	0
Consommation d'énergie sur les concessions de gaz du SDE35	0	0	0	0

Programme 2.3 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

Actions réalisées en 2020

Plan de déploiement complémentaire

Afin d'accompagner l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation, le SDE35 a voté en 2020 un plan de déploiement complémentaire 2020-2021 pour un montant d'investissement d'environ 400 000 €.

Ce plan porte sur l'installation d'une vingtaine de nouvelles bornes de recharges en voirie (sur le modèle de celles déjà installées) sur les zones où une saturation des bornes en place est observée, notamment Rennes et sa métropole, Saint-Malo et Fougères.

En complément, il est prévu 50 bornes sous ombrière photovoltaïque en association avec la société Bretil Sun Park créée par Energ'IV.

Actions à venir pour 2021

Plan de déploiement complémentaire

Les travaux d'installation de bornes prévus au plan de déploiement complémentaire seront réalisés en 2021.

Plusieurs modèles de bornes vont être déployés afin de répondre à la diversité des usages :

- Des bornes rapides, le long des axes de communication, afin de répondre aux besoins de transit.
- Des bornes normales-accélérées (entre 7,4 et 22kW) sur des zones de stationnement de moyenne-longue durée. Ces stations ont vocation à accueillir des usagers des centres-bourgs, avec un temps de recharge de l'ordre d'1h30 et leur permettant de pouvoir se rendre dans les commerces et activités de la commune.
- Des bornes dites « en grappe », dans les aires de covoiturage et de stationnement longue-durée. Le principe est de déployer une borne « mère » (22kW) et de rajouter au fur et à mesure de l'évolution du besoin, des bornes « filles » de 7,4 kW. Ce principe permet de pré-équiper les zones de recharge

pour ne pas avoir à refaire des travaux dans un deuxième temps. Ces bornes sont bien adaptées en association avec des ombrières photovoltaïques.

Rédaction du marché de fourniture, pose, installation, exploitation et maintenance des IRVE.

Suite aux difficultés rencontrées dans le marché actuel, un important travail de refonte et de rédaction de marchés relatifs aux IRVE devra être réalisé au 1^{er} trimestre 2021. La durée de bascule prévisionnelle étant fixée à une année complète et le marché prenant fin en octobre 2022, les futures consultations devront être notifiées à l'automne 2021.

Schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

En tant qu'acteur public départemental en matière d'IRVE et par soucis de coordination à l'échelle départementale, le SDE35 établira, conformément à la Loi LOM, le schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables.

Ce document est un outil de concertation et de prospective permettant de déterminer un besoin en équipement à l'échelle d'un territoire sur un horizon de 5 à 10 ans. Afin d'éviter la multiplication des démarches locales et de proposer une harmonisation méthodologique à l'ensemble des territoires actuellement couverts par le réseau, le SDE35 organisera un point spécifique lors de la prochaine Commission Consultative Paritaire de l'Energie en vue de présenter la démarche aux territoires.

A l'issue de ce travail, d'autres déploiements complémentaires pourront, le cas échéant, être proposés.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020 (*)
Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne	28 (31 062 charges au total)	28 (31 062 charges au total)	20 (24 425 charges au total)	15 (17 018 charges au total)
Nombre d'utilisateurs des bornes (badges en service)	1 440	1 440	1716	972 (**)
Quantité d'énergie délivrée sur les bornes	415 000 kWh	415 000 kWh	328 417 kWh	En attente

(*) données au 31/11/2020

(**) les données précédentes incluaient les abonnés BYES et pas uniquement les abonnés Bea

Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

Actions réalisées en 2020

En 2017 et en 2018, les syndicats départementaux d'énergie bretons ont été lauréats des appels à projets nationaux ADEME/CGI pour la mise en place d'un réseau breton de stations d'avitaillement GNV et pour le soutien à l'achat par les transporteurs de tracteurs/porteurs. Ce programme de maillage régional est soutenu par l'ADEME et le CGI, qui ont accordé en 2018 une aide de plus de 3 millions d'euros pour soutenir l'achat de véhicules roulant au GNV.

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, produit par méthanisation. L'engagement du SDE35 dans le domaine du GNV s'associe à son engagement dans le domaine de la méthanisation, avec l'objectif de permettre à tous les méthaniseurs bretons d'avoir accès à l'injection, directement sur le réseau ou par portage, afin de mettre en place un nouvel écosystème de production et d'utilisation de carburant vert, 100 % écologique et produit localement via la valorisation d'effluents d'élevage et de déchets.

En 2019, suite à plusieurs études de faisabilité menées en 2018 et dont les conclusions étaient favorables, le SDE35, via sa SEML Energ'iV, a constitué avec les autres SEM bretonnes la SAS Bretagne Mobilité GNV et recruté un maître d'œuvre pour la réalisation des premières stations.

Depuis cette date, cette action est donc majoritairement portée par Energ'iV.

Le SDE35 conserve en propre la réalisation des études de faisabilités en lien avec les EPCI concernés.

En 2020, les études de faisabilité pour des stations mutualisées avec le service transport de la Métropole sur les secteurs de Rennes sud et de Montgermont ont été finalisées.

Actions 2021

En 2021, les 2 premières stations portées par Bretagne Mobilité GNV35 devraient être mises en service d'ici octobre. Les travaux de 3 autres stations devraient également démarrer : Liffré, Miniac-Morvan et la station mutualisée de Montgermont.

En 2021, le SDE35 prévoit également de lancer de nouvelles études de faisabilité sur les secteurs de Fougères, Vitré, Redon et Janzé.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020
Nombre de stations GNV en étude	2	6	4
Nombre de stations GNV en travaux	-	-	2
Nombre de stations GNV en service	-	-	-
Nombre d'abonnés au service	-	-	-
Quantité de gaz délivrée sur les stations	-	-	-
Quantité de bio-GNV délivrée sur les stations	-	-	-

Programme 2.5 : Développer et soutenir la mobilité hydrogène

Actions réalisées en 2020

Depuis 2018, le SDE35 accompagne trois initiatives autour de la mobilité hydrogène :

- Une étude menée par Roche aux Fées Communauté autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement véhicules à court ou moyen termes et train hydrogène sur la ligne Rennes – Châteaubriant à moyen ou long terme,
- Le projet H2X sur Redon Agglomération autour d'un consortium d'entreprises du secteur,
- Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais.

L'année 2020 a permis de poursuivre les études de faisabilité initiées et de trouver les financements extérieurs permettant de faire émerger ces initiatives.

Le projet porté par RAFCO bénéficiera d'un accompagnement financier de la part du Conseil régional de Bretagne pour le lancement des études pré-opérationnelles. Un groupement de commandes a été créé pour permettre au SDE35 et RAFCO de porter conjointement cette étude.

Le projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable, avec Eau du Bassin Rennais, a fait l'objet d'une double étude confortant le projet. Un groupement de commande est également en cours avec Eau du Bassin Rennais pour réaliser les études pré-opérationnelles durant l'année 2021. A noter que ce projet est en cours d'homologation par l'association SMILE.

Le projet H2R est également dans une phase d'amorce avec la création d'une société de projet, ainsi que du lancement des études pré-opérationnelles en lien avec les actionnaires historiques du projet (Redon Agglomération, Morbihan Energies et Energ'iv). Une candidature déposée par le consortium est également en cours d'analyse pour l'Appel à Projets H2 porté par le Conseil régional de Bretagne.

Un travail sera également engagé sur Saint-Malo Agglomération avec Energy Observer Développement, en adéquation avec la stratégie Hydrogène de la Région autour du port.

Actions 2021

Le projet de Redon sera dorénavant porté par Energ'iv.

2021 verra le lancement des études de faisabilité concernant le projet avec Eau du Bassin Rennais et avec Roche aux Fées Communauté.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020
Nombre de stations H2 en étude	-	-	1
Nombre de stations H2 en travaux	-	-	-
Nombre de stations H2 en service			
Nombre d'abonnés au service	-	-	-
Quantité de H2 produit	-	-	-
Quantité de H2 délivré sur les stations	-	-	-
Quantité de H2 vert délivré sur les stations	-	-	-

Programme 2.6 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart grids réseaux)

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Electriques Intelligents », aussi dénommé « Smart Grids ». Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont celui de Langouet et de Melesse.

Le chantier « Plateforme d'Eclairage Public Intelligent » porté par le SDE35 a été mis en veille en 2018 au vu des actions menées sur la refonte de la compétence (cf. mission 1).

Actions 2020

En 2020, le SDE35 a participé au fonctionnement du showroom SMILE à Rennes. Il comprend 630 m² d'exposition interactive dédiée aux compétences industrielles du territoire de SMILE en matière de réseaux énergétiques intelligents. Conçu spécifiquement pour les collectivités locales, les professionnels français et internationaux, cet espace est celui des acteurs de l'énergie engagés dans le projet SMILE dont le SDE35. La visite est organisée autour de 5 grandes thématiques :

- Evolution des réseaux, flexibilité & territoires intelligents
- Autoconsommation collective et bâtiments intelligents
- Systèmes électriques insulaires
- Mobilité durable
- Maîtrise de la demande en énergie : devenir consomm'acteur

Les conditions sanitaires de 2020 ont fortement restreint son utilisation et ont freiné un démarrage qui s'annonçait prometteur.

L'année 2020 a permis de tester le modèle numérique du réseau HTA développé par le SDE35 avec la société Roseau Technologies et notamment pour l'étude de potentiel de développement EnR sur le Pays de Saint-Malo, pour évaluer les faisabilités techniques de raccordement d'un projet éolien à Saint-Ganton ou encore pour comparer un renforcement sur le réseau proposé par Enedis à Goven

Année 2021

En 2021, la mise en place d'un marché doit permettre l'acquisition d'une solution logicielle (acquisition et maintenance) ayant pour objet de modéliser les réseaux électriques de la concession. Cette modélisation pour 15 000 € HT permettra à partir de données SIG de simuler l'intégration de nouveaux usages et de visualiser de façon consolidée et dans la même interface les données cartographiques du réseau et d'autres données relatives à la qualité du réseau. Cette application permettra de connaître les capacités d'accueil des

postes sources et leurs disponibilités dans le cadre du S3REnR ainsi que les capacités d'injection et de production des postes HTA-BT de la concession. Il sera également possible de simuler l'intégration de nouveaux consommateurs ou producteurs sur le réseau BT et/ou le réseau HTA tout en appréhendant les contraintes sur le réseau.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020
Nombre et type de projets soutenus sur le chantier « éclairage public innovant »	2 projets de détection	0	0
ETP et volume financier engagés par le SDE35 sur les Smart grids réseaux	20% du temps ETP de la responsable du pôle concession	0	0
Contrôle opérationnel ou contrôle des données de concession concernant le déploiement des installations Linky	Dans le cadre du contrôle des données 2017	Dans le cadre du contrôle des données 2018	Dans le cadre du contrôle des données 2019

Programme 2.7 : Développer les synergies d'interface et d'interconnexion des réseaux

Dans le cadre de l'appel à projet TIGA mené par Rennes Métropole, le SDE35 avait piloté un cas de modélisation de réseaux permettant de croiser production d'énergie, réseaux électriques et gaz, et mobilité. L'objectif était de parvenir à identifier la stratégie du choix des vecteurs d'énergie pour répondre aux besoins de mobilité du territoire, en prenant en compte les évolutions du parc de véhicules électriques et des installations de recharge, les flux de déplacement, les capacités de production du réseau de gaz, d'électricité, etc.

Une étude de modélisation a été réalisée en 2019. Faute d'issue favorable à l'appel à projets TIGA, le projet a été mis en stand-by en 2020.

Suite à une sollicitation de Rennes Métropole, il est prévu de reprendre le projet en 2021 en élargissant son périmètre à celui du contrat de coopération métropolitaine qui couvre une grande partie de l'Ille-et-Vilaine.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'études réalisées sur le potentiel des réseaux et leurs interactions sur un territoire donné	-	2	-	-

Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

Contexte

Si le sigle SDE35 signifiait encore jusqu'en 2015 le Syndicat Départemental d'Electricité, il est devenu désormais le Syndicat Départemental d'Energie 35. Ce glissement sémantique traduit la volonté des élus d'élargir les compétences du syndicat et de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le département.

En effet, les enjeux du développement des énergies renouvelables en Bretagne et plus particulièrement en Ille-et-Vilaine sont importants, dans un contexte de faible production en comparaison de l'énergie consommée et en décalage complet avec les objectifs fixés par le SRCAE, puisque à peine 10% de l'énergie électrique consommée en Ille-et-Vilaine est d'origine renouvelable, et que ces taux sont encore plus faibles pour le gaz

Afin de concourir activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique les trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille et Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ont fondé le 7 septembre 2018 la SEML Energ'iv. Ils se sont associés à la Banque des territoires et à 3 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Epargne, et Crédit Agricole).

Objectifs

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables ;
- favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Energie Renouvelable de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel ;
- participer au développement de la mobilité bas carbone de demain, qu'elle soit électrique, gaz naturel, ou hydrogène.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
3.1 Energ'iv	160 367 €		160 367 €	284 000 €		284 000 €
3.2 Achat énergie ren.	10 444 €		10 444 €	700 €		700 €
3.3 Projet ENR				30 000 €		30 000 €
3.4 Boucle autoconso						
3.5 Réseaux chaleur	10 000 €		10 000 €	5 000 €		5 000 €
TOTAL	180 811 €		180 811 €	319 700 €		319 700 €

Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables

Actions réalisées en 2020

En 2020, Energ'iv a poursuivi le développement de ses projets photovoltaïques avec l'injection de ses premiers kilowatts sur le réseau et la mise en service de l'opération d'autoconsommation collective de Langouët. Elle a également poursuivi ses prises de participations et a notamment initié la création de la société Bréti Sun ISDND regroupant plusieurs structures publiques du département pour le portage d'un projet photovoltaïque au sol multi-sites et mutualisé : une première et un bel exemple de coopération entre structures publiques.

Projets 2021

2021, devrait voir d'autres prises de participations d'Energ'iv notamment dans des parcs éoliens, la mise en service de la centrale PV au sol de Guignen, l'ouverture des premières stations GNV ainsi que les premières concertations citoyennes autour des projets d'EnR co-développés par Energ'iv.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Energie électrique renouvelable produite en Ille-et-Vilaine sur le total consommé	453 GWh (2016)	470 GWh (2017)	578 GWh (2018)	(2019)
Prise de participation dans des filiales en nb	-	2	7	4
Etudes de potentiel photovoltaïque réalisées	-	28	29	70
Puissance photovoltaïque en développement (MWc)				47,9
Nombre de centrales photovoltaïques sur toitures en services	-	-	-	0
Production EnR réalisée par la SEM ou ses filiales	-	-	-	-
Puissance globale installée (MWc) par la SEM ou ses filiales	-	-	-	0,013

Programme 3.2 : Initier des achats d'énergies renouvelables groupés

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites inférieurs à 36 kVA).

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif. A chaque consultation, un lot est dédié à la fourniture d'électricité 100% renouvelable à haute valeur environnementale.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le SDE35 a dissout en 2019 le groupement d'achat d'électricité existant et a créé un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Désormais le SDE35 est l'interlocuteur unique des collectivités et des structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et des fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 313 membres : 244 communes, 14 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 34 CCAS et CIAS, 17 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 5 SMICTOM), 2 EPL, 1 régie et 1 EPA.

En 2019, le groupement a finalisé des marchés de fourniture d'électricité pour la période 2020-2022, avec un marché spécifique pour la fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable, pour des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) et des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus).

Les marchés « classiques » (programme 5.1) offrent également la possibilité de souscrire à une option pour la fourniture d'une part d'énergie renouvelable via le système des garanties d'origine, depuis 2015 pour l'électricité et à partir de 2021 pour le gaz.

En 2021, une nouvelle consultation va être lancée pour la fourniture d'électricité sur la période 2023-2025. L'objectif sera de renforcer les offres d'énergies renouvelables, voire locales en lien avec la production des projets portés par la SEM Energ'iv.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre 100% EnR	6	6	6	13
Nombre de sites approvisionnés	5 bâtiments 9 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	9 sites éclairage 42 bâtiments 103 bornes
Consommations du groupement	-	0,35 GWh	0,37 GWh	<i>En attente</i>

Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Le SDE35 conserve, au-delà des projets soutenus par la SEM Energ'iv, la possibilité d'investir seul dans des sociétés de projets d'énergies renouvelables. L'intervention via la SEM sera néanmoins l'outil privilégié. Les montants inscrits, le cas échéant, doivent permettre d'intervenir sur des projets de taille importante, type parc éolien. Il n'est pas prévu d'intervention de ce type en 2021.

Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

Actions réalisées en 2020

En 2020, le SDE35 a mis en service la première boucle d'autoconsommation d'Ille-et-Vilaine sur la Commune de Langouët.

La SEML du SDE35 a financé l'investissement de l'outil de production à hauteur de 50 000 €. Cette opération permet d'alimenter en circuit-court l'école, la mairie et la bibliothèque, ainsi qu'une dizaine d'habitants de la commune. Ce projet intègre plusieurs innovations à la fois technique et organisationnel :

- production sur tracker,
- création d'une Personne Morale Organisatrice regroupant producteur et consommateurs.

et devrait ouvrir la voie à d'autres projets d'autoconsommation collective.

Projets 2021

En 2021, un second projet d'autoconsommation collective devrait voir le jour sur la Commune de Melesse.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de boucles d'autoconsommation accompagnées par le SDE35	1	3	2	1
Nombre de boucles d'autoconsommation créées	-	-	-	1
Nombre de bénéficiaires publics et privés	-	-	-	10
Puissance installée et production réalisée	-	-	-	13kWc – 6,6MWh

Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

Selon ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle. En 2020, des premiers échanges ont eu lieu avec Bain de Bretagne et Fougères, ainsi qu'avec le Pays de Rennes sur l'opportunité d'un co-portage du COT2 avec l'ADEME (fond chaleur).

Pour ce dernier, l'un des montages envisagés est la signature d'un COT2 tripartite entre l'ADEME, le Pays de Rennes et le SDE35 :

- Le Pays de Rennes assurerait le portage politique en lien avec les EPCI concernés. A ce titre, il supporterait la majorité du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- L'ALEC du Pays de Rennes assurerait les missions techniques,
- Le SDE35 assurerait la gestion déléguée des aides financières de l'ADEME auprès des porteurs de projets, et une partie du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs.

L'engagement du SDE35 sur ce COT2 du Pays de Rennes serait assorti d'un travail en 2021 à mener auprès des autres EPCI du département afin d'initier d'autres COT, et renforcer le développement des énergies renouvelables thermiques en Ille-et-Vilaine :

- les territoires devront garder l'animation politique et le lien avec les entreprises et supporter la majorité du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- chaque territoire choisira l'animation technique la plus adaptée : en interne, avec l'ALEC locale, ou à défaut avec des moyens techniques du SDE 35 (à compléter le cas échéant),
- Le SDE35 assurerait la gestion déléguée des aides financières de l'ADEME auprès des porteurs de projets, et une partie du risque financier lié à la non atteinte éventuelle des objectifs.

Le SDE35 pourrait avoir à terme un rôle de coordinateur des COT au niveau du département, mais chaque COT garderait ses spécificités territoriales (objectifs, animation...).

Des arbitrages sur le sujet seront à prendre début 2021.

Mission 4 : Développer la relation aux usagers

Contexte

L'énergie est un élément clé de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme. En tant qu'aménageur territorial, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend, et ce dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie. La mise en place et l'animation d'instances de concertation telle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participent à cette démocratie de proximité.

Le SDE35 est également le garant de la relation aux usagers mis en place par Enedis et EDF dans le cadre du contrat de concession et il est amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle. Une attention particulière est portée sur le suivi du déploiement des compteurs LINKY.

Objectifs

- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens,
- Assurer son rôle d'acteur public des énergies en accompagnant les acteurs & projets du territoire,
- Garantir la qualité de la relation aux usagers dans le cadre du contrat de concession.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
4.1 CCSPL	4 362 €		4 362 €			
4.2 Coopération	30 000 €		30 000 €			
4.3 Réclamations	26 874 €		26 874 €			
4.4 Solidarité	102 592 €		102 592 €			
TOTAL	163 828 €		163 828 €			

Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers, de producteurs d'énergie et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc.) nommés par l'assemblée délibérante.

En 2020, le contexte de renouvellement de la gouvernance du Syndicat et la situation sanitaire n'ont pas permis d'organiser cette instance. La première CCSPL du mandat aura lieu le mercredi 13 janvier 2021.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020
Nombre de réunions CCSPL	2	2	0

Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence.

Les critères de sélection ont été précisés en 2017 et figurent dans le guide des aides du SDE35.

En 2020, le SDE35 a soutenu un seul projet de coopération décentralisée pour un montant total de 3 200 euros.

Ce projet porté par l'association AESCD (association échanges solidaires Cesson Dankassari) qui œuvre au Niger, consistait à équiper en électricité par panneaux solaires, un centre de santé intégré ainsi que deux cases de santé.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets soutenus	1	3	4	1

Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis plusieurs années un suivi des réclamations transmises par les usagers du service, et concernant aussi bien les actions menées par le SDE35 (travaux...) que celle relative à l'intervention d'Enedis. Après une forte baisse en 2019 liée à la diminution du nombre de courriers de refus de pose du compteur Linky, le nombre de réclamations augmente à nouveau en 2020 : 213 réclamations dont 125 Linky. Néanmoins, depuis 2017, le nombre de dossiers hors Linky diminue de 7 à 10 % chaque année.

Concernant les réclamations liées au compteur communicant, les usagers reçoivent une réponse écrite accompagnée de la note « Linky » réalisée par le SDE35 et mise à jour régulièrement.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de réclamations traitées/an	194 (dont 77 refus Linky)	367 (dont 272 refus Linky)	183 (dont 87 refus Linky)	213 (dont 125 refus Linky)
Délais de traitement (jusqu'à clôture)	89 jours	54 jours	28,5 jours	17 jours

Programme 4.4 : Participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour aider les populations en situation de précarité à faire face à leurs dépenses d'énergie

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion.

Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 de « Fonds Solidarité Energie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

En 2020, le nouvel exécutif a entrepris l'évaluation des effets de la contribution du SDE35 au FSL, et dès 2021 étudiera la possibilité de mettre en place une action plus efficace pour lutter contre la précarité énergétique, par des actions de prévention notamment.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Montant alloué/an	0	95 000 €	95 000 €	95 000 €

Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

Contexte

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par le portage d'un important groupement d'achats d'énergies (électricité et gaz) mais aussi par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

Le SDE35 participe également à la vie de nombreux réseaux au 1^{er} lieu duquel le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

Objectif

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
5.1 Achat d'énergie	80 193 €		80 193 €	69 200 €		69 200 €
5.2 PCRS	94 965 €	308 000 €	402 965 €		300 000 €	300 000 €
5.3 Accomp.EPCI	60 080 €	5 400 €	65 480 €	6 440 €	2 700 €	9 140 €
5.4 Contrôle TDCFE	9 371 €		9 371 €	4 000 €		4 000 €
5.5 Réseaux télécom.	39 700 €	1 250 000 €	1 289 700 €	5 000 €	1 250 000 €	1 255 000 €
5.6 Open data						
5.7 PEBreizh	73 754 €		73 754 €	50 000 €		50 000 €
5.8 Réseaux profes.	79 850 €		79 850 €			
TOTAL	437 913 €	1 563 400 €	2 001 313 €	134 640 €	1 552 700 €	1 687 340 €

Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (hors sites inférieurs à 36 kVA).

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, a dissout en 2019 le groupement d'achat d'électricité existant et a créé un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Désormais le SDE35 est l'interlocuteur unique des collectivités et structures publiques d'Ille-et-Vilaine membres et des fournisseurs d'énergie.

Ce groupement d'achat d'énergie compte 313 membres (244 communes, 14 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 34 CCAS et CIAS, 17 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 5 SMICTOM), 2 EPL, 1 régie et 1 EPA).

En 2019, des consultations ont été lancées pour :

- la fourniture d'électricité pour la période 2020-2022, pour des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) et des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus) avec possibilité de souscrire à des garanties d'origine renouvelable à hauteur de 50% ou 75% du volume des consommations ;
- la fourniture de gaz pour la période 2021-2023, avec pour la première fois la possibilité de souscrire à des garanties d'origine biométhane à hauteur de 10% ;

La loi énergie-climat du 8 novembre 2019 a acté la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour certaines catégories de clients professionnels (budget de plus de 2M€ et/ou 10 agents ou plus) à partir du 1^{er} janvier 2021.

Pour permettre aux membres du groupement concernés de faire face à cette évolution réglementaire, le SDE35 a lancé en 2020 une consultation pour l'attribution de marchés complémentaires de fourniture d'électricité pour la période 2021-2022.

En 2021, une nouvelle consultation sera lancée pour la fourniture d'électricité sur la période 2023-2025.

Afin d'optimiser encore plus les achats d'énergie et de lisser les risques, le SDE35 a inclus dans les derniers marchés lancés en 2019 et 2020 une procédure d'achat dynamique, avec des fixations en une ou plusieurs tranches selon le volume des lots, afin de faire ces « clics » lorsque les marchés boursiers de l'énergie sont favorables et non plus le jour de la CAO.

En 2021, une nouvelle consultation va être lancée pour la fourniture d'électricité sur la période 2023-2025. Des nouveaux membres pourront rejoindre le groupement : les structures publiques et parapubliques ayant leur siège en Ille-et-Vilaine seront consultées au premier trimestre 2021. L'objectif est de lancer l'accord cadre mi-2021 afin d'avoir une période d'un peu plus d'un an pour effectuer les premières fixations pour l'achat d'électricité pour 2023.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de collectivités adhérentes	125 (Gaz) 261 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)	313 membres (308 élec, 139 gaz)
Nombre de sites et total des consommations	Gaz : 767 sites, 83 GWh Electricité : 631 sites, 63 GWh	Gaz : 804 sites, 84 GWh Electricité : 638 sites, 63 GWh	Gaz : 844 sites, 84 GWh Electricité : 652 sites, 62 GWh	<i>En attente</i>

Nombre d'adhérents du groupement ayant souscrit l'option à 50 % ou 75 % de garantie d'origine	33 membres représentants 105 sites	36 membres représentants 112 sites	36 membres représentants 118 sites	En attente
Volume des consommations par option (Base, 50 % et 75 % de garanties d'origine)		Base : 48,5 GWh 50 % : 1,5 GWh 75 % : 13 GWh	Base : 48,3 GWh 50 % : 1,5 GWh 75 % : 12,5 GWh	En attente

Programme 5.2 : Accompagner la réalisation des PCRS

Un arrêté du 22 décembre 2015 recommande l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant aujourd'hui) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public.

Cette recommandation deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les communes en unités urbaines et du 1^{er} janvier 2032 pour les communes rurales (arrêté modificatif du 26/10/2018).

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau, d'assainissement ou de télécommunications...) à travers la commande de travaux et les réponses aux DT-DICT. Il a, à ce titre, co-signé une convention financière avec Rennes Métropole pour contribuer à la réalisation du PCRS sur son territoire.

Le SDE35 n'apparaît pas comme l'autorité locale publique compétente pour porter et mettre à jour le PCRS, mais il peut, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, piloter le projet de réalisation des PCRS (coordonnateur) et établir un groupement de commande avec les EPCI pour sa création ainsi que la recherche de contribution auprès des opérateurs de réseaux.

L'année 2020 a permis de formaliser le partenariat avec IGN et démarrer les premiers vols, mais également de mettre en place le groupement de commandes avec les EPCI et lancer les consultations associées.

L'année 2021 doit permettre de concrétiser les partenariats avec les différents concessionnaires de réseaux comme Enedis et GRDF et finaliser le dossier FEDER.

Le SDE devra accompagner les EPCI suite à la mise en place d'un outil commun pour la diffusion et la mise à jour du PCRS que les EPCI devront faire en interne.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'EPCI adhérent à la démarche	-	-	-	10
Nombre de conventions signées avec des opérateurs de réseaux	-	-	-	-

Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique (PCAET, commission paritaire énergie...)

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans leur périmètre. En l'Ille-et-Vilaine, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentants les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE 35.

Auxquels s'ajoutent les personnalités compétentes et les experts suivants : Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis.

Cette Commission doit permettre de contribuer à :

- la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,

- la mise en cohérence des politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données.

Cette Commission n'a pas pu se réunir en 2020 et se réunira début 2021.

Le SDE35 a poursuivi en 2020 son implication au sein des PCAET des 18 EPCI du département et devrait voter en 2021 plusieurs contributions opérationnelles et territorialisées à ces PCAET.

Le SDE35 a également accompagné le Pays de Saint Malo 2020 comme il l'avait fait pour le Pays de Fougères en 2017 et de Rennes en 2018 en tant qu'AMO pour la réalisation d'une étude de potentiel de développement de énergies renouvelables. Ces études, adaptées à chaque territoire, doivent permettre de déterminer, par filières, les potentiels de développement des énergies renouvelables et d'identifier des projets concrets afin que les territoires puissent s'investir rapidement dans le développement des énergies renouvelables en s'appuyant, le cas échéant, sur les compétences et l'offre de la SEM Energ'iv. L'étude sur le Pays de Saint Malo est toujours en cours les résultats seront connus d'ici la fin de premier semestre 2021.

Programme 5.4 : Contrôler la taxe sur l'électricité pour des tiers

Depuis 2016, le SDE35 assure pour le compte du Département le contrôle de la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité). Après un démarrage difficile lié à la multiplication des fournisseurs d'électricité et au temps de collecte des données auprès du département et auprès de certains fournisseurs, la méthode est consolidée depuis l'année 2018.

La centralisation de la perception de cette taxe par l'Etat (cf. chapitre 1 – contexte national) va prochainement conduire à arrêter cette mission.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation (par année de perception)	2018	2019	2020
Nombre de fournisseurs contrôlés	37	46	45
Nombre de convention de contrôle	1	1	1

Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDE35, des travaux simultanés d'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques étaient réalisés jusqu'à fin 2018 à la charge exclusive des communes.

Une convention a été signée en décembre 2018 avec l'opérateur Orange pour préciser le régime de propriété des installations de communications électroniques. Dorénavant, c'est la commune, accompagnée par le SDE35 et en concertation avec Orange, qui choisira de rester ou non propriétaire des fourreaux. Cette convention permet également de formaliser l'engagement d'Orange à accompagner financièrement les démarches d'enfouissement de réseau.

Depuis 2019, le SDE35 a transmis auprès des communes cette nouvelle convention afin de permettre à chacune de se positionner au sujet de la propriété des fourreaux de télécommunication. En 2020, les modalités d'application de cette convention ont été précisées entre les services Orange et le pôle travaux du SDE35.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	92	68	120	En attente
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	547	1 441	En attente	En attente

Programme 5.6 : Favoriser l'Open data

Le retard pris sur la mise en place des nouveaux outils de gestion interne (SIG, GAIOS...) n'a pas permis au SDE35 d'avancer en 2020 sur cette thématique.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de données publiées sur data.gouv.fr, geobretagne.fr et bretagne-environnement.fr	-	1	-	-

Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Depuis l'arrivée mi 2017 d'une chargée de mission commune aux membres du PEBreizh, les actions de coopération entre les 4 syndicats d'énergie se sont renforcées.

En 2020, le travail a continué avec la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL pour la collaboration dans le cadre de la transition énergétique ainsi que la participation à de nombreux groupes de travail ou conférences : sur les IRVE, le Pacte biogazier Breton, la Conférence Bretonne de la Biodiversité, la contribution dans le cadre de la CBTE.

Le dossier PCRS commun a été transmis à la Région et un financement de presque 4 millions d'euros a été obtenu (les modalités précises seront définies en 2021).

Suite aux élections municipales, une nouvelle représentation d'élus a été nommée à la Conférence du PEBreizh qui s'est réuni en automne.

En 2021, la priorité sera donnée au dossier PCRS et sa mise en œuvre, aux groupes de travail internes, à la collaboration et relation avec les partenaires institutionnels ainsi que à la recherche de financements pour les projets communs. Une attention particulière sera aussi portée à la communication du PEBreizh avec la finalisation du site internet et la présence sur les réseaux sociaux.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	3	3	3	4
Nombre de réunions des directeurs des SDE	-	5	5	8

Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, FEPL, AFE, Amorce...).

En 2020, au vu du contexte sanitaire, le SDE35 n'a pas participé à des salons ou congrès professionnels.

Par contre, la vie des réseaux s'est poursuivie avec la mise en œuvre de nombreuses réunions à distance et la généralisation de « webinaire ». Le SDE35 est notamment intervenu pour un retour d'expérience sur l'implication citoyenne dans les projets d'Energ'iv aux assises nationales de l'énergie citoyenne.

En 2021, le SDE35 animera aux Assises Européennes de la Transition Énergétique, et en collaboration avec Amorce et Roseau Technologie, un atelier sur l'intégration des EnR au réseau électrique : « de la modélisation à l'action ». Il contribuera également à la rédaction du guide « développer les EnR » en cours d'élaboration par la FNCCR.

Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

Contexte

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis, EDF (pour les TRV, Tarifs Réglementés de Vente) et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose à la fois sur :

- un contrôle continu effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'Enedis et des réclamations des usagers,
- un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire annuellement. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable,
- un contrôle opérationnel, portant sur des dossiers précis (devis, facturation, qualité d'énergie) ou des thématiques ciblées. Depuis 2017, deux sujets de contrôle sont ainsi suivis dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du PEBreizh. Le SDE35 est coordonnateur du groupement et pilote ces missions de contrôle externalisées.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un bilan de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

Objectifs

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements mutuels, notamment en matière de qualité de service aux usagers,
- Préparer le nouveau contrat de concession.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
6.1 Concession élec	113 696 €	10 000 €	123 696 €	850 000 €		850 000 €
6.2 Concession gaz						
TOTAL	113 696 €	10 000 €	123 696 €	850 000 €		850 000 €

Programme 6.1 : Concession d'électricité

Contrôles mutualisés

Dans le cadre du contrôle opérationnel, depuis 2017, le SDE35 est le coordonnateur d'un groupement de commandes à l'échelle du PEBreizh et pilote des missions de contrôle externalisées.

En 2020, les sujets de contrôle choisis sont les suivants :

- Les raccordements des producteurs, et des consommateurs en commune urbaine : audit des processus organisationnels et techniques et des factures
- Les colonnes montantes : analyse de l'intégration et de la gestion de ces nouveaux ouvrages de la concession par Enedis.

Le cabinet d'audit AEC a été retenu pour accomplir des deux nouvelles missions, qui s'achèveront durant le premier semestre 2021.

Négociation Contrat

Le contrat de concession actuel, signé pour 30 ans prend officiellement fin au 30 juin 2022. Néanmoins, compte-tenu de l'accord-cadre conclu en décembre 2017 entre la FNCCR, France Urbaine et les concessionnaires d'une part, et d'un souhait politique de mener les négociations pour le futur contrat avant les prochaines élections d'autre part, le SDE35 travaille depuis 2018 au renouvellement de ce contrat. Au vu des écarts significatifs et des points de désaccord entre le SDE35 et Enedis, la phase de négociation a été interrompue en décembre 2019 pour reprendre avec le nouvel exécutif.

La nouvelle commission « Concession » s'est réunie le 13 novembre 2020, et les instances de négociation avec les concessionnaires ont repris le 27 novembre 2020. Un premier groupe de travail, portant sur la convention « Transition énergétique » s'est réuni le 7 décembre 2020.

Données concession

Depuis 2018, le SDE35, le SYDELA (Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique) et le SYDEV (Syndicat vendéen) collaborent afin de mettre en œuvre le traitement informatisé des données de concession.

En 2020, les trois syndicats, accompagnés de l'AMO « Next Décision » ont pu traiter grâce à cet outil l'ensemble des données de concession de l'exercice 2019, et ont également intégré les 2018 afin de mettre en œuvre une fiche d'indicateurs par commune. Celles-ci seront proposées aux communes début 2021.

Recettes de concession

Ce programme « concession d'électricité » compte comme recettes :

- la redevance R1, dite de « fonctionnement », versée par le concessionnaire, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils apportés aux usagers, aux règlements des litiges ou réclamations, à la coordination des travaux sous maîtrises d'ouvrage du SDE35 et du concessionnaire.
- la redevance R2, dite d'« investissement » qui prend en compte les travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités mandatés durant l'année pénultième.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de thématiques de contrôle opérationnel	2	2	2	2
Nombre de réunions de la commission concession	0	1	5	1

Programme 6.2 : Concession gaz

Dans le cadre de la collaboration mise en œuvre entre la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne et le SDE35 depuis 2017 sur le sujet « gaz », les communes de cet EPCI (à l'exception de deux) ont transféré leurs compétences gaz au SDE35.

Ainsi, les contrats de concessions gaz de Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Etienne-en-Coglès, ainsi que le patrimoine associé, vont être transférés au SDE35 début 2021.

A moyen terme, le SDE35 pourra également se voir confier le suivi d'autres concessions historiques afin de favoriser une gestion cohérente du gaz à l'échelle d'un territoire, et assurer un service mutualisé du contrôle des concessions gaz.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de concession gaz portées par le SDE35	-	-	-	-
Nombre d'abonnés	-	-	-	-
Nombre de concessions historiques gérées par le SDE35	-	-	-	-
Nombre d'abonnés	-	-	-	-

Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

Contexte

Les évolutions récentes du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences, impliquent de faire évoluer les métiers et d'adapter les moyens humains et techniques.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux enjeux, l'équipe du SDE35 s'est étoffée en 2020 avec l'arrivée de 10 nouveaux agents. En 2021, cette tendance devrait ralentir avec 2 recrutements prévus.

Pour intégrer ces évolutions, le SDE35 a modifié en 2019 son organisation interne avec un nouvel organigramme des services et l'arrivée de nouveaux cadres au sein du CODIR.

Quelques chantiers importants ont également abouti en 2020 dans le domaine des ressources humaines : approbation du règlement intérieur, mise en place du télétravail, mise à jour du plan de formation et engagement d'une réflexion sur l'utilisation des véhicules.

L'année 2021 doit permettre l'engagement d'une réflexion sur l'évolution du régime indemnitaire.

Le second défi est numérique avec un nécessaire développement des systèmes d'information pour gagner en efficacité et en fiabilité. Il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant d'un SIG performant qui permette d'améliorer la qualité de service rendue aux collectivités et aux partenaires. L'année 2020 a permis la mise à disposition aux agents d'outils numériques de terrain afin de faciliter notamment le travail sur les chantiers (accès aux plans et aux outils métiers sur tablette ou équivalent) et l'utilisation pour le pôle travaux d'une nouvelle application métier (GAIOS).

L'année 2021 doit permettre de poursuivre le déploiement de GAIOS au pôle Eclairage Public, de l'ouvrir aux entreprises partenaires, et de doter le pôle Energie d'un outil de gestion de ses opérations.

Un autre défi à relever est celui d'adapter et de vulgariser la communication du SDE35 pour la rendre plus accessible au grand public. L'enjeu est aussi de positionner le SDE35 comme l'acteur incontournable des énergies en Ille-et-Vilaine.

Objectif

- Sécuriser les recettes du SDE35 dans le temps
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
7.1 TCCFE	460 292 €		460 292 €	10 300 000 €		10 300 000 €
7.2 SI	316 783 €	296 300 €	613 083 €		27 420 €	27 420 €
7.3 Supports	1 163 702 €	1 697 000 €	2 860 702 €	60 000 €	1 206 070 €	11 566 070 €
TOTAL	2 226 054 €	1 993 300 €	4 219 354 €	10 360 000 €	1 233 490 €	11 593 490 €

Programme 7.1 : Contrôler la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le SDE35 a assuré le contrôle de la TCFE perçue sur le territoire de 291 communes en 2020.

Ce contrôle consiste en la collecte et la vérification trimestrielle des déclarations des fournisseurs puis un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire Enedis.

La centralisation de la perception de cette taxe par l'Etat (cf. chapitre 1 – contexte national) va prochainement conduire à arrêter cette mission.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation/Année de perception	2017	2018	2019	2020
Nombre de fournisseurs contrôlés	33	36	40	39
Nombre de communes contrôlées	302	297	290	291

Programme 7.2 : Se doter de systèmes d'information performants

L'informatisation du SDE35 s'est poursuivie cette année avec la finalisation du projet d'équipement des agents en outils mobiles (ordinateurs portables tactiles convertibles, ordinateurs portables et téléphones mobiles). Ce travail a permis d'assurer la continuité de l'activité du SDE35 durant les deux confinements.

L'utilisation du logiciel de gestion des opérations du SDE35 (GAIOS) a été élargie aux agents du pôle travaux qui gèrent leurs opérations du marché de travaux 2019-2022 via cet outil depuis le 15 octobre 2020.

Parallèlement au déploiement de nouveaux services pour les agents, un important travail de fiabilisation de la base patrimoniale de l'éclairage s'est poursuivi en 2020 avec l'aide des entreprises de maintenance d'éclairage public depuis le mois de juillet 2020. Depuis novembre 2020 le SDE35 a mis à disposition des entreprises de maintenance d'éclairage public un outil informatique facilitant la mise à jour de la cartographie du patrimoine du réseau d'éclairage public pour les travaux d'éclairage public.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de points lumineux intégrés des Dossier Après Travaux dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)		0	1700	4 059
Nombre de points lumineux intégrés de la géo-détection dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)		-	-	3 719
Nombre câbles de la géo-détection intégrés dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)		-	-	3671
Nombre de WebServices Cartographiques à disposition des agents		1	5	15
Nombre d'agents équipés d'un pc portable		13	18	63

Programme 7.3 : Développer des services supports compétents

Les services supports sont composés de la direction générale, du pôle communication et du pôle moyens généraux (accueil, administration, finances, ressources humaines, marchés publics).

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs marchés importants : marché de fournitures d'éclairage public, marché de maintenance et travaux d'éclairage public et marchés de travaux de réseaux électriques.

Dans le domaine des ressources humaines, outre l'arrivée de nouveaux agents, l'année 2020 a permis le déploiement du nouveau logiciel de gestion des congés et absences. Il a permis de simplifier les circuits de validation et de gagner en réactivité et en temps de traitement.

La communication du SDE35 a été impactée en 2020 par la crise sanitaire avec un arrêt de toute la partie événementielle pendant plusieurs mois. Les points presse, les participations à des salons professionnels ont été presque tous annulés entre mars et décembre 2020. Quelques événements ont tout de même pu être organisés par le SDE35 : Point presse sur la détection de réseaux à la Bouexière (juin 2020), inauguration de la station d'avitaillement au GNV du Village des Collectivités (juillet 2020), inauguration du tracker photovoltaïque de Langouet (Septembre 2020), organisation des réunions d'élection des nouveaux délégués (septembre 2020) ou avec la participation du SDE35 : université des maires de l'AMF (août 2020), semaine des mobilités du Pays de Saint Malo (septembre 2020), etc.

Néanmoins, ce temps a été mis à profit pour développer la communication rédactionnelle et sur le web. Une dizaine de fiches pratiques ont été réalisées sur des sujets très variés : détection de réseaux, mobilités, achats d'énergie, etc.

Le nouveau site internet du SDE35 a été lancé en mai 2020 et donne accès à une information riche et illustrée sur tous les métiers et missions du SDE35 et de sa SEM Energ'iv. L'objectif était d'accompagner les élus de la nouvelle mandature en leur facilitant leur prise de fonction par l'accès à une information à la fois générale, transversale mais aussi technique et ciblée.

Un extranet accessible pour les délégués du SDE35 a été mis en service fin décembre 2020. Il permet de diffuser une information plus complète sur les statistiques d'utilisation des bornes Béa, sur les données du patrimoine de la concession, sur les données travaux, etc.

Une deuxième version de l'extranet sera développée au cours de 2021 afin d'affiner les données mises à disposition des délégués du SDE35.

Si le contexte sanitaire le permet, l'année 2021 devrait permettre l'organisation d'événements grand public afin de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique sur les thématiques des mobilités bas carbone et des énergies renouvelables notamment. Ces événements seront organisés par le SDE35 et/ou en collaboration avec ses partenaires afin de développer les synergies locales.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020
Nombre de réunions des instances (bureau, comité)	17	16	16	10
Nombre de réunions de la CAO	1	3	3	0
Nombre de consultations publiées	7	17	15	18
Nombre d'articles de presse publiés	70	35	30	35
Nombre de points presse organisés	3	3	2	5
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	207	214	104,5	75

Mission 8 : Opérations d'ordres, excédents et déficits

Programme	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ordre	1 816 500 €	12 932 000 €	14 748 500 €	1 000 000 €	13 563 500 €	14 563 500 €

Organigramme prévisionnel 2021 Syndicat Départemental d'Energie 35

26/05/2020

